

Réunion du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Jeuudi 18 décembre (15h-16h30)

Hybride

Introduction

Eric Banel : se félicite de la fin de l'exercice de planification avec l'adoption des quatre stratégies de façade maritime en novembre 2025 et le travail collectif réalisé en concertation avec les acteurs et la gouvernance maritime territoriale. Il témoigne du dynamisme du CMF Méditerranée qui s'est réuni le 16 décembre et de la forte adhésion de l'ensemble du collectif des acteurs méditerranée aux travaux de planification. Le calendrier a été tenu et celui de 2026 sera le temps de la mise en œuvre des DSF.

1) Retour sur la première réunion du GT « pacte européen pour l'océan » et contribution du CNML sur la « loi pour l'océan »

Le GT du CNML sur le Pacte européen pour l'Océan a été lancé le 11 décembre et a bénéficié d'un large intérêt de la part des membres du CNML. L'objectif du GT est de venir alimenter les positions que la France portera au niveau européen sur la révision des deux directives-cadre (DCPEM et DCSMM) et les autres outils de mise en œuvre du Pacte pour l'Océan proposés par la Commission. La Commission ne prévoit toutefois pas de rouvrir d'autres législations européennes sectorielles

Sophie Panonacle : 13 contributions individuelles ont été reçues (CFDT, CFE-CGC, CNRS, FNE, ROM, Sophie Panonacle, Stéphanie Yon-Courtin, UICN, UNPG, CFTC, CNC, CGT, Surfrider). Les grandes tendances concernent :

- La valorisation de l'expérience française
- La planification stratégique, intégrée et écosystémique
- La synchronisation et l'organisation des calendriers
- La planification agile et adaptable
- L'appropriation par le public et les parties prenantes
- La gouvernance
- La dimension sociale
- L'économie bleue et l'innovation
- La protection de l'environnement marin
- Le continuum terre-mer
- La gestion intégrée des zones côtières
- La collaboration internationale
- L'Outre-mer

- La gestion de l'océan basée sur la connaissance
- La simplification
- L'amélioration de la planification

Isabelle Perret : la Commission européenne a lancé mardi dernier la consultation publique sur la révision de la DCSMM (questionnaire). Ouverte jusqu'au 9 mars, cette consultation sera complétée par une consultation parallèle sur la transformation de la DCPEM en Ocean Act entre mi-janvier et début février.

Nathalie Mercier Perrin : la France apporte à l'Europe 60% de son espace maritime, or dans l'Ocean Act, les régions ultrapériphériques seraient hors champ de compétence. Si c'était avéré, cela poserait un problème majeur.

Eric Banel : il n'est pas question que les RUP soient exclues de l'Ocean Act. Cette loi doit concerner l'ensemble de l'espace maritime européen dont les territoires ultramarins, ce qui est soutenu par le Parlement européen. Il y a des enjeux de moyens pour le Commissaire Kadis ainsi que des enjeux de gouvernance efficace au sein de la Commission avec le besoin d'une forte inter-ministériarité avec les autres commissaires européens.

Sophie Panonacle : propose d'intégrer un parlementaire ultramarin au GT Pacte européen pour l'océan.

Thierry Le Guevel : propose d'intégrer la dimension du risque cybersécurité à la contribution du CNML et soutient le travail de la CFTC sur l'intégration des droits sociaux des marins pêcheurs étrangers.

Isabelle Perret : la Commission n'entend pas rouvrir des législations touchant au maritime à l'exception de la DCSMM. Elle vise plutôt à améliorer la coordination des textes existants, sans pour autant ouvrir de nouveaux champs d'action dans ces législations. En revanche, l'Ocean Pact prévoit effectivement un axe fort sur la sûreté, la sécurité et la surveillance. Cet axe ne fait cependant pas parti de l'Ocean Act en tant que tel dans le format que la Commission envisage.

Sophie Panonacle : les contributions écrites des membres du GT sont attendues d'ici le 14 janvier, avant la prochaine réunion du GT prévue le 21 janvier (14h30-16h).

Olivier Dufourneaud : les contributions reçues auront deux usages :

- Alimenter les positions françaises portées au niveau européen
- Alimenter le chantier national de préparation du cadre de la planification à l'horizon 2030. Un cycle long de mise à jour vient de s'achever, mais un nouveau s'ouvre sur la méthodologie du dispositif suivant qui viendra après le cadre européen, sur lesquelles les propositions du GT seront très éclairantes.

2) Vision des communes littorales à 2100

Jean-Charles Orsucci : créée avant la loi Littoral, l'ANEL s'appuie sur deux piliers : la protection de l'environnement et le développement économique. Aujourd'hui forte de 750 collectivités territoriales membres, elle se veut transpartisane et collabore étroitement avec l'AMF (Association des Maires de France), sans concurrence. Son influence lui permet de siéger au CNML. Actions clés de l'ANEL :

1. Protection du littoral et enjeux outre-mer : un pilier sécurisé avec l'avènement de la loi Littoral
 - La loi Littoral incarne l'ADN de l'ANEL, avec un territoire côtier de 20 000 km, dont une large part se situe en outre-mer.
 - Priorité aux territoires ultramarins, particulièrement vulnérables au changement climatique. Ils doivent être soutenus et peser davantage dans les instances nationales.
 - Bilan positif sur la protection de l'environnement, mais des défis persistent notamment sur les questions d'adaptation et de résilience.
2. Développement économique : un pilier à renforcer : 8 millions d'habitants vivent sur les littoraux qui sont des territoires attractifs nécessitant un soutien économique adapté. Deux sujets d'importance
 - La pêche : il s'agit d'un secteur stratégique pour la France qui est la 4^{ème} puissance européenne. Enjeux : défendre ces sujets dans les instances, sanctuariser les zones de pêche, préserver les réserves halieutiques et l'identité maritime de la France
 - Le logement : crise liée à la prolifération des résidences secondaires et des plateformes type Airbnb.

L'ANEL soutient un principe de gouvernance et de décentralisation avec :

- Une approche locale et différenciée : les défis climatiques et économiques nécessitent des solutions adaptées à chaque territoire.
- Un rôle central des maires et des intercommunalités : l'ANEL plaide pour une plus grande décentralisation, avec des élus locaux occupent une place centrale.
- Une meilleure collaboration avec les parlementaires : les réponses seront souvent législatives, mais l'action doit émaner du terrain.

L'objectif est de fédérer tous les acteurs (élus, État, professionnels) autour d'une vision équilibrée : protéger sans étouffer l'économie, et développer sans sacrifier l'environnement. Une note a été produite par l'ANEL pour formaliser ces propositions.

Sophie Panonacle : une CMP sur le PLF aura lieu prochainement, plusieurs amendements ont été adoptés par des sénateurs avec la création d'un fond d'érosion côtière et de submersion. D'autres amendements concernent la taxe éolienne en ZEE à destination des territoires.

Eric Banel : souligne le besoin et l'implication des élus, on le voit dans les comités spécialisés du CNML – qui occupent un rôle de relais de terrain et de médiateurs sur les différents sujets. Concernant les négociations de pêche qui ont eu lieu à Bruxelles, davantage de souplesse a été donnée aux pêcheurs méditerranéens. Dans le PLF, il y a aussi un amendement important sur la décarbonation et le volume de l'ETS, dont le vote est attendu pour pouvoir lancer le travail. Le sujet de la réforme sur la TAEMUP est également débattu. Le PLF est central et le travail parlementaire a permis de remettre sur la table des sujets.

Daniel Cueff : partage son inquiétude dans toutes les régions de France sur le devenir du FEAMPA et du fonds de cohésion. Le souci principal des régions est l'urgence de la décarbonation des flottes.

3) Point d'information sur la mise à jour de l'arrêté bon état écologique des eaux

Matthieu Mourer : finalisation de l'arrêté BEE et du guide méthodologique en même temps que les stratégies de façade maritimes. Une consultation du public a été réalisée à l'été 2025. Les réponses aux remarques formulées sont en cours de validation en plus du rapportage des évaluations auprès de la Commission européenne.

La signature de l'arrêté par la ministre est attendu dans les prochaines semaines

Plusieurs remarques ont été formulées :

- Tous les critères ne sont pas évalués
- Proposition d'intégrer des indicateurs complémentaires issus des travaux OSPAR
- Déficit de concertation, inhérent à la procédure DCSMM (schéma actuel : approbation de l'arrêté BEE en même temps que les SFM alors que les évaluations sont conduites avant l'élaboration de celle-ci, faisant que la concertation sur l'arrêté arrive trop tard).

Une proposition d'un nouveau séquençage est en cours d'étude pour améliorer le prochain cycle :

- 2026-2027 : révision de l'arrêté BEE et concertation
- 2028-2029 : évaluation des données disponibles
- 2029-2030 : saisine de la CNDP et révision des SFM

Joachim Claudet : rappelle le problème du point de repère et de référence dans les indicateurs, où on ne sait pas toujours vers quoi on veut tendre et la non harmonisation entre les différents pays européens : en France, il y a une surreprésentation du suivi du BEE dans les AMP mais le BEE est censé être partout. Un projet européen est en cours dans le but de synthétiser les indicateurs mesurés. Il

relaye l'appel à volontaires pour participer aux séminaires de présentation de la boîte à outil <https://www.ges4seas.eu/>

Mathieu Mourer : Effectivement, le suivi est historiquement centré sur les AMP mais l'enjeu est aujourd'hui de mettre en place une surveillance sur l'ensemble de la ZEE quitte à changer de méthode de surveillance (utilisation d'images satellites par exemple), ce qui est un vrai défi R&D.

4) Calendrier des prochains Bureaux du CNML

- 28 janvier à 15h
- 17 février à 14h
- 24 mars à 14h
- 14 avril à 14h
- 6 mai à 14h
- 10 juin à 14h

Eric Banel : le prochain bureau du CNML aura lieu le 28 janvier en présence de la Ministre selon un format hybride. Ce bureau sera l'occasion d'évoquer les axes de travail du CNML pour 2026 qui sera une année riche et productive. Un élément important pour l'Outre-mer en 2026 sera aussi la mise à jour de 3 documents stratégiques de bassin maritime ainsi que la réunion d'installation du CSOM. La Ministre souhaite organiser une réunion plénière en début d'année 2026, peu de temps après la réunion d'installation du comité spécialisé.

Sophie Panoancle : remercie l'ensemble des membres du CNML et le secrétariat pour leur investissement qui ont été de nature à dynamiser les travaux de cette année 2025.

Participants

Membres du bureau

BOZZONI	Fernand	Armateurs de France
CLAUDET	Joachim	CNRS-COMER
CUEFF	Daniel	Région Bretagne
LE GUEVEL	Thierry	CFDT
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MERCIER-PERRIN	Nathalie	Cluster Maritime Français
ORSUCCI	Jean-Charles	ANEL
PANONACLE	Sophie	Députée de Gironde
VOGT	Pierre	Région Normandie

Invités et observateurs

BLANCHARD	Alain	ANEL
CARLE	Gauthier	CFO
DE LANTIVY	Solweig	CNP-CSEP
MOLERE-ATTAL	Rachele	Collaboratrice parlementaire de Sophie Panonacle
MULLER	Alexandre	CNPMEM
PENNANGUER	Stéphane	Région Bretagne

Administration

BANEL	Eric	DGAMPA
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
DUFOURNEAUD	Olivier	DGAMPA
FOLCO	Sidonie	SGMER
FREJAFON	Emmeric	DGRI-COMER
GIORA	Pierre-Maxime	DGAMPA
MARILL	Xavier	DGAMPA
MOURER	Matthieu	DEB
PERRET	Isabelle	DGAMPA
REUNAVOT	Matthieu	DGAMPA
SUSBIELLE	Nora	DEB